

Initiatives ministérielles

En ce qui concerne le projet de loi à l'étude aujourd'hui, je crois que le gouvernement est en train de manquer le coche. Je voudrais donner un exemple très concret qui s'est produit dans ma circonscription.

Une jeune femme enceinte qui travaillait dans le sud des États-Unis a été victime d'un crime, ce qui a provoqué un accouchement prématuré. L'hôpital où elle avait été conduite ne voulait pas la laisser partir sans que les frais soient acquittés. Ces frais s'élevaient à 50 000 \$ ou 60 000 \$. Voilà un exemple très concret.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement refuse que se poursuive l'étude de ce projet. Je tiens à appuyer l'auteur de la proposition et le député de Chambly. J'estime qu'ils sont dans la bonne voie. Très simplement, le gouvernement ne saisit pas la question très clairement. Je renverrais le projet au comité dès maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Victoria invoque le Règlement.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, bien que j'apprécie le fait que la Chambre ait discuté de ce projet de loi, j'aimerais aussi que celle-ci ait la possibilité de donner son consentement unanime à la motion visant à approuver ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et à le renvoyer au comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): La période consacrée aux initiatives parlementaires est maintenant écoulée, puisqu'il n'y a plus de députés qui souhaitent prendre la parole. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gerald S. Merrithew (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la deuxième fois et déferé au Comité législatif F.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur cet important projet de loi qui a été malheureusement, comme à l'accoutumée, quelque peu charrié par les députés de l'opposition.

• (1200)

Monsieur le Président, il faut se souvenir que ce projet de loi a pour buts des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ces arrangements fiscaux sont importants parce qu'ils font en sorte, au niveau de certains services, que l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes aient les mêmes services. Il faut toujours se souvenir, lorsqu'on parle de transferts d'argent du gouvernement fédéral aux provinces, qu'il y a trois programmes différents qui permettent que des sommes d'argent partent du gouvernement fédéral pour aller aux provinces. Il y a tout d'abord ce qu'on appelle les transferts de paiements aux provinces. Deuxièmement, il y a la péréquation et, troisièmement, un autre programme qui s'applique également à différentes provinces, mais pas à toutes.

L'importance des transferts d'argent par le gouvernement fédéral aux provinces, c'est d'assurer une qualité de biens et de services, de même qu'une qualité de vie, à tous les Canadiens et Canadiennes où qu'ils se trouvent à travers le Canada. Monsieur le Président, les transferts d'argent du fédéral à chacune des provinces ont, depuis 1984, depuis que ce gouvernement a été élu, progressé à tous les ans. Malheureusement, vous allez entendre des députés de l'opposition venir signifier qu'ils n'ont pas progressé, mais c'est faux. C'est faux, monsieur le Président, car quand on regarde les chiffres tous les ans, les montants d'argent qui sont transférés aux provinces ont augmenté.

Même si ces montants ont progressé de façon appréciable, ils auraient toujours pu être plus gros et plus élevés, et cela, on en convient. Mais je pense qu'il faut faire en sorte d'avoir, au niveau du fédéral comme au niveau de chacune des provinces, des budgets qui sont équilibrés. On connaît le problème majeur de la dette du gouvernement fédéral et il faut, à partir de ce principe, faire en sorte que le gouvernement fédéral prenne ses responsabilités financières et que les provinces soient parties intégrantes à la diminution de la dette nationale et dans l'aide collective que chacun et chacune d'entre nous devons faire pour régler le problème de notre dette nationale.

À ce niveau-là, je pense que le projet de loi C-60 respecte justement les priorités que j'ai indiquées. Monsieur le Président, ce projet de loi traite, entre autres, de l'éducation postsecondaire et de la santé, deux domaines majeurs au niveau du Canada. Quand on connaît l'importance de l'éducation dans notre pays et quand on connaît l'importance également du fait que malheureusement